

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES DES CHERCHEURS 2008

ASC, CR, PLÉNIÈRE DES CHERCHEURS

Comptes-rendus

Syndicat National CGT-Inra : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'École Tél. : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50
Mail : cgt@inra.fr Site internet : <http://www.inra.cgt.fr/> - Document réalisé le 16 février 2009

Ce compte-rendu est fait par vos élus et experts CGT-INRA et correspond aux dernières réunions des CAP de la nouvelle mandature.

1. CHERCHEURS (CAP Plénière des Chercheurs - 24 oct. 08)

Dans son discours, la Présidente Directrice Générale a mis en avant principalement **l'attractivité du métier de chercheurs à l'INRA** en soulevant la question « Comment rester un endroit où les chercheurs ont envie de travailler ? ». Les réponses apportées par la Présidente sont en terme d'école pratique de management de projet, de contexte de travail, de qualité de l'unité de recherche et de ses équipements mais sans plus de précision.

Le deuxième point concernait **le lien avec l'enseignement supérieur** : comment penser discussion stratégique avec nos partenaires, comment simplifier le nombre de tutelle des unités mixtes, comment proposer d'autres types d'alliance durables ? Les réponses sont dans le consortium...

Autre point évoqué, **le recrutement des chercheurs**. D'après la présidente, on rentre plus jeune à l'INRA qu'ailleurs. Cependant, avec la suppression de la limite d'âge, l'INRA recrute des CR2 avec post-doc mais souhaite des post-docs hors INRA (pas d'auto-reproduction). L'INRA a choisi de maintenir les 2 types de recrutement CR2 et CR1 avec pour effet plus de candidats en CR2 ce qui est mieux pour l'institut (plus de chance de recruter de bons candidats). L'INRA opte également pour un concours DR ouvert (ingénieur, extérieur) sur des compétences scientifiques reconnues et l'entrée dans une prise de responsabilités. Le recrutement en ASC est une originalité de l'INRA pour des thématiques risquées et/ou nécessitant des spécialités non académiques (par exemple des doubles compétences type bioinformatique). L'INRA a également fait un gros effort d'ouverture au vivier international avec pour résultat 22 % de candidatures étrangères en 2008 et 15 % de recrutement.

La diversité est également passée par la **féminisation**. Les choses progressent au niveau du concours DR2. La direction se

déclare également attentive aux taux de féminisation des jurys.

En revanche le travail sur la **mobilité des chercheurs** par l'incitation conduite par la direction a été un échec.

La Direction Générale déclare être attentive à la multiplicité des critères lors des concours DR2 et DR1, pour une **meilleure prise en compte de la diversité des métiers** de chercheurs exercés à l'INRA. Cependant la production académique reste prépondérante. Elle essaie également de faire accepter ces critères par l'AERES (liste des critères : production académique/ partenariat/ vie et fonctionnement du collectif/ enseignement/ expertise/ interaction science-société).

Les élus CGT-INRA ont demandé à débattre du **plan Carrières de Péresse** et de ses conséquences pour l'INRA (*Lien avec la déclaration liminaire de Alain Roques*), ce qui a été refusé par la Présidente au motif qu'il était trop tôt pour qu'ils aient une réflexion sur le sujet, alors même que la DG a déjà fait plusieurs propositions à Péresse en matière de prime individuelle. Ce point sera abordé dans un prochain Conseil scientifique national. La DG partage l'analyse de la CGT-INRA sur le danger des chaires d'université et dit craindre le pilotage externe des unités (par le biais des financements externes) et vouloir préserver une politique nationale de la recherche.

Une présentation de « **l'évaluation de la recherche finalisée : outils à partager et première expérience à l'INRA** », notamment pour une prise en compte dans le cadre de l'AERES, nous a été faite par Elisabeth de Turckheim, responsable de la Dev et membre de l'AERES. La DG reconnaît que, lorsque l'évaluation est externalisée, elle est basée sur la production académique car c'est la seule donnée quantifiable et comparable partout dans le monde. Or si on applique ce système, l'INRA

va être tiré vers le bas, selon la DG. Pour empêcher cela, elle considère donc que les collègues doivent, en plus des publications académiques, faire d'autres types de produits. L'AERES serait prêt à reconnaître qu'il y a plusieurs produits de la recherche. Une convention va être passée entre l'AERES-INRA. LA DG est apparue à la recherche de toute solution lui permettant de ne pas se faire « descendre » par l'AERES qui doit notamment évaluer l'INRA en 2009. Les élus CGT-INRA ont dénoncé une méthode de management où l'on pousse les salariés à se fixer eux-mêmes des objectifs irréalistes. Ils ont aussi déploré un déport vers une recherche complètement finalisée, alors que les recrutements INRA de chercheurs durant les 10 dernières années ont portés principalement sur la connaissance fondamentale des mécanismes. Cette conception de production de produits présentée par la DG est à l'opposé de la nature même de la recherche.

Une présentation « **les chercheurs de l'INRA : démographie et carrière** » a été faite par Thierry Boujard de la DRH. En CR2, avec la reconstitution de carrière des recrutés qui ont souvent déjà un début de carrière, les CR2 arrivent rapidement au dernier échelon de CR2 mais doivent attendre les 4 ans pour se

présenter au passage CR1. La durée moyenne en CR2 est de 5 ans avec 60 % de réussite à la promotion CR2/CR1. Seulement 4 % des DR2 passent DR1. Actuellement, $\frac{3}{4}$ des chercheurs finissent leur carrière en DR ($\frac{1}{4}$ en CR1, $\frac{1}{2}$ en DR2 et $\frac{1}{4}$ en DR1). Concernant le concours DR2, l'autocensure est très forte pour des raisons complexes (10 % seulement des CR1 promouvables se présentent au concours DR2). Les élus CGT-INRA ont dénoncé les blocages en fin de grade CR1 et DR2, et noté un changement symptomatique de vocabulaire : on ne parle plus de CR1 « promuable » en DR2 mais « éligible ». La DRH a mis en avant que seulement 10 % des CR1 promouvables se sont présentés au concours DR2 en 2008. Cette situation pose, notamment, un problème de motivation des CR1 plafonnant au dernier échelon, auquel la DG n'apporte aucune solution alors que nous réclamons le retour à [une promotion CR1/DR2](#)). Ils ont dénoncé le faible taux de féminisation des jurys de concours dont nous avons eu connaissance pour la première fois. Ce taux, même si il progresse, est toujours inférieurs à $\frac{1}{3}$ donc non-conforme à la législation de 2002. De même, la féminisation des représentants de l'administration en CAPN se fait essentiellement par les suppléantes et il n'y a toujours aucune présidente de CAPN.

2. CHARGÉS DE RECHERCHE (CAP DES CHARGÉS DE RECHERCHE - 16 déc. 08)

Cette nouvelle CAP CR est désormais présidée par Pierre-Henri DUÉE qui a fait une présentation succincte du corps des CR. Les effectifs CR+DR sont passés de 765 en 1987 à 1167 en 2007 avec un taux de féminisation important : de 248 femmes chercheurs à 777 pour les même périodes. Mais si 49 % des hommes sont CR et que ce taux reste stable, les femmes le sont à 80 % en 2007 (90 % en 1987). La suppression de la limite d'âge en CR a conduit à recruter les CR2 sur des critères de compétences/disciplines académiques (juste après la thèse), et les CR1 sur des capacités de conduite de projets de recherche. Ceci a eu des conséquences sur la rédaction des profils, les dossiers de candidatures, les critères de sélection et titularisation, et de promotion CR2 en CR1 (addition des critères CR1 et titularisation CR2). En 2008, 60 recrutements ont eu lieu en CR2 (âge moyen 31 ans) et 4 en CR1 (âge moyen 36 ans), avec un taux de pression plus élevé en CR2 (doublement depuis 2000 : 6-8 au lieu de 3-4). En 2007, il y a eu 62 promus en CR1 pour 104 promouvables et 84 candidats. Pour les recrutements en DR2, seulement 104 candidats se sont présentés pour 47 recrutés ayant un âge moyen de 44

ans. Il a redit la volonté réelle de la DG d'effectuer des recrutements jeunes, avec beaucoup de CR2.

Les élus CGT-INRA ont rappelé que pendant plusieurs années la DG a prôné un recrutement CR2 avec post-doc et que cela a contribué à détourner les jeunes de ce type de carrière, en plus des salaires peu attractifs et des conditions de travail de plus en plus affligeantes. De plus, les jeunes encore motivés par la recherche vont plutôt vers les autres EPST (plus prestigieuses sur le plan académique) ou vers l'enseignement supérieur. L'INRA change maintenant sa stratégie, en essayant de recruter les futurs chercheurs au plus tôt (exemple des ASC1 et CJS2) pour les envoyer en post-doc après recrutement. Cependant, aujourd'hui l'AERES demande un recrutement des chercheurs sur poste après 40 ans. Parallèlement, la DG a fait du concours DR2 un concours de recrutement, et non plus de promotion, et annoncé qu'il

¹ ASC : Attaché Scientifique Contractuel sous statut de chercheur contractuel pour 3 ans + 2 (niveau master).

² CJS : Contrat Jeune Scientifique est un CDD de 3 ans + 2 (niveau master).

s'agissait d'un changement de métier vers les fonctions de management. Cela a entraîné une forte autocensure dont la DG se plaint aujourd'hui. Tout cela avait été annoncé par la CGT-INRA qui s'était opposé à ces modifications lors des précédentes CAP de chercheurs mais sans que la DG n'en tienne compte.

PH Duée a présenté « à sa manière » les missions de cette CAP : c'est pour lui une structure de conseil vis-à-vis de la DG... Les CAP sont consultées sur les décisions individuelles mais ne sont pas compétentes sur les décisions concernant les promotions (contrairement aux CAP des ITA). L'avis de la CAP est requis sur un recours dirigé par un chercheur contre l'appréciation des CSS. La CAP est seule compétente pour se prononcer sur l'insuffisance professionnelle. Le stage peut être reconduit une fois après avis des la CSS et la CAP. Les stagiaires non titularisés sont licenciés. (Voir décret 82-451 du 28 mai 1982). A cela s'ajoute les mesures internes à l'INRA concernant les CR2 en situation de non-promotion récurrente en CR1 et qui peuvent bénéficier d'un binôme paritaire pour établir un diagnostic et des propositions de relance de parcours. L'information apportée à la CAP est étendue et précisée sur les CR ayant fait l'objet d'alertes CSS. Les dossiers considérés comme

difficiles par la DG sont communiqués à la CAP à sa seule initiative.

Les élus CGT-INRA ont notamment rappelé que les prérogatives des CAP des chercheurs sont plus importantes : discipline, recours contre avis CSS, conflit avec la hiérarchie, etc., et que tout chercheur peut saisir sa CAP en cas de problème.

Les élus CGT-INRA ont demandé que la CAP CR traite, dans ses prochaines réunions, des procédures de mobilités pour les chercheurs sachant qu'actuellement il n'en existe aucune. Les mobilités sont uniquement gérées par la hiérarchie (contrairement aux ITA qui disposent de CAP de mobilité) et sont donc faites « à la tête du client ». En conséquence, il est parfois plus facile d'aller à l'étranger que dans le labo d'à côté... Ils ont pu constater que la DRH ignorait l'existence d'un onglet « mobilité » accessible dans le self-service de SiRH, auquel chaque agent a accès... Ce formulaire ne pouvant servir pour qu'un chercheur demande une mobilité, nous avons demandé qu'il soit supprimé (ce qui semble très difficile et très coûteux...).

Les élus CGT-INRA ont également demandé un bilan du devenir professionnel des CR ayant fait l'objet d'un refus de titularisation.

3. **ATTACHÉS SCIENTIFIQUES CONTRACTUELS (CAP des Attachés Scientifiques Contractuels – 10 oct. 08)**

La DRH a présenté une étude concernant les ASC recrutés sur la période 1996-2001 et notamment du **devenir des ASC non recrutés sur poste de CR**. Le taux de succès au concours CR2 pour les ASC est en forte diminution : 58 % sur la période 1996-2001 avec 31 ASC sur 53 recrutés en CR2. Parmi les recrutés, 77 % ont fait leur cursus dans le même centre (thèse, post-doc et recrutement), 10 % ont changé de centre après la thèse, 13 % ont été recrutés dans un autre centre que celui de leur thèse et leur post-doc. Un questionnaire a été diffusé aux ex-encadrants et/ou ex-DU des non-recrutés, soit 22 ex-ASC. Il y a eu 18 réponses. Pour 5 ASC, un niveau insuffisant a été évoqué et pour 5 autres, un niveau suffisant mais un meilleur candidat au concours. Plus de la moitié des encadrants ne regrettent pas le non-recrutement de leur ASC. Selon les ex-DU, les 2/3 des non-recrutés ne souhaitaient pas travailler à l'INRA. Les 2/3 ont trouvé un emploi dans la recherche publique hors INRA (CDD, MC, IR, SDAR).

Cette étude a suscité plusieurs remarques de l'ensemble de la CAP :

- Etude biaisée, notamment sur les aspects de mobilité entre thèse, post-doc et recrutement : la DRH a considéré qu'un recrutement dans une autre unité d'un même centre n'était pas une mobilité ! De même, un ASC qui part en mission longue durée pour un post-doc est toujours administrativement rattaché à son unité d'origine.
- Parmi les non-recrutés, le nombre important de CDD post-docs (1/3) interroge. Cela souligne le problème de la thématique de la thèse et de la formation dans des domaines très pointus et spécifiques. Ceci rend difficile le fait de trouver un emploi pour un ASC non-recruté en CR car cette formation est acquise sur des spécialités très « INRA ». De plus, il faut noter que pour 3 ASC (sur 18 réponses), aucun poste correspondant à ses compétences n'a été ouvert au concours CR2. Les 58 % de réussite au concours CR2 ont donc été relativisés par rapport au taux de 80 % qui existait à la création du statut ASC.

La CAP a demandé de prendre en compte toute les mobilités au cours du contrat d'ASC, et

d'évaluer pourquoi tant d'ex-ASC non recrutés étaient toujours en CDD.

Le **guide d'accueil des ASC** a été réactualisé en 2008. La reprise automatique d'ancienneté à 100 % du post-doc a été demandée. La CAP a de plus demandé de tirer un bilan des « Réflexives » (travail du binôme thésard/encadrant sur le sujet de thèse), pour éventuellement l'intégrer dans la formation obligatoire.

Sur les salaires, une augmentation du montant des allocations de recherche a été annoncée par la ministre de la Recherche. La CAP a alerté la DRH sur les grandes différences de revenus entre les doctorants selon les situations. Pour la DRH, il y a une différence de statut entre les ASC et les autres doctorants, sachant qu'il n'y a aucune obligation réglementaire quant au niveau de rémunération des doctorants payés par l'institut, à la différence des allocataires du ministère (montant fixé par décret). La CGT se prononce pour une égalité de rémunération entre doctorants.

Les **statistiques sur le recrutement des ASC** ont été présentées pour la période 1999-2008. Sur cette période, 70 postes d'ASC ont été pourvus avec 309 candidatures soit un taux de pression de 4,4 % (3,5 % sans l'année 1999 qui est atypique avec 78 candidats pour 5 postes).

On constate que 1/3 des candidats mais 46 % des recrutés sont issus des grandes écoles d'ingénieur. La parité homme/femme est bonne, si on considère l'ensemble de la période : 51 % de femmes candidates et 52 % de recrutées femmes en moyenne mais avec des grandes disparités selon les années. La CAP s'interroge sur le peu de postes proposés en 2008 (3 postes). Apparemment, ce n'est pas un défaut de demande des départements (exemple du département SAD où ils manquent de compétences en Agro/Zootecnie/Systèmes). Ceci pose un vrai problème car les postes CR2 ouverts au concours dans ces disciplines se traduisent souvent par un concours infructueux.

Les élus CGT-INRA ont rappelé leur attachement au statut d'ASC et demandé l'ouverture systématique d'un poste CR2 suite au contrat ASC.

La CAP des ASC doit être renouvelée au début 2009.

Remarque : une **Commission Consultative Paritaire (CCP) des non-titulaires**, que la CGT-INRA réclame depuis longtemps, est en cours de mise en place à l'INRA. Elle devrait traiter notamment des questions concernant les doctorants et post-doctorants, hors ASC qui gardent leur CAP spécifique.

Précédents comptes-rendus :

- CAP Chercheurs Plénière 24 oct. 08 (DR, CR, ASC) : [Déclaration CGT-Inra](#)
- [Compte-rendu de la CAP des DR](#) (14 mars 2008)
- [Compte-rendu de la CAP des ASC](#) (12 octobre 2007)
- [Compte-rendu de la CAP des DR](#) (19 décembre 2006)
- [Compte-rendu de la CAP des DR](#) (31 mai 2006)
- [Rôle des CAP Chercheurs](#) (mars 2005)

Élus CGT-Inra :

- Directeurs de Recherche 1ère classe
Alain ROQUES (Orléans)
Yves CHILLIARD (Clermont-Ferrand-Theix)
- Chargés de Recherche 1ère classe
Isabelle DENIS (Jouy-en-Josas)
Laurent FERRIER (Toulouse)